

Code de déontologie de Hydroconseil et Urbaconsulting

1. Lutte contre la corruption

Aucune corruption dans le cadre des marchés publics

Hydroconseil et Urbaconsulting refusent catégoriquement de verser des commissions indues pour gagner des marchés publics. Les salariés des deux entreprises se doivent de défendre cette déontologie en rejetant toute demande de commission induue et en informant rapidement la direction de l'entreprise, pour qu'elle puisse prendre les mesures appropriées.

Des contrats et des procédures qui limitent les risques de corruption

Hydroconseil et Urbaconsulting élaborent et mettent en œuvre des procédures en interne et en externe qui minimisent les risques de corruption (contrats, circuits de paiement...).

Aider nos clients et partenaires à se protéger de la corruption

Hydroconseil et Urbaconsulting réalisent de nombreuses prestations d'assistance au maître d'ouvrage (préparation d'APD et DAO, contrôle de travaux, réception d'ouvrages). Dans toutes ces prestations, les experts des deux entreprises aident le maître d'ouvrage à mettre en place des procédures qui minimisent les risques de corruption.

Afficher l'importance que nous accordons à ces questions

Le rejet de la corruption fait partie de la politique de communication de Hydroconseil et Urbaconsulting. Ce thème peut être abordé en public par les experts des deux entreprises et il peut être développé dans leurs outils de communication (site web, plaquette).

2. Amélioration des services publics essentiels

Améliorer la qualité et le rapport qualité/prix des services publics

Hydroconseil et Urbaconsulting ont comme principal objet social l'expertise en matière de services publics essentiels en réseau (eau, assainissement, énergie, transport, aménagement urbain) dans les pays en voie de développement.

Service public n'est pas synonyme d'entreprise publique. Les deux entreprises apportent leur expertise à tout projet d'amélioration des services publics essentiels, qu'ils soient fournis par un opérateur public ou privé. Les deux entreprises développent une expertise spécifique sur les partenariats public-privé, sans les considérer comme une panacée.

Favoriser l'accès des plus pauvres aux services publics essentiels

La politique commerciale de Hydroconseil et Urbaconsulting est de cibler les projets et les clients qui favorisent l'accès des plus pauvres aux services publics essentiels. Dans les projets où cet aspect n'est pas central, les deux entreprises sont vigilantes pour que les besoins des plus pauvres soient bien pris en compte.

Limiter les effets collatéraux négatifs des projets sur les plus pauvres

Dans tout projet d'aménagement collectif, il y a des gagnants et des perdants. Ce serait un mensonge de prétendre qu'un projet ne dérangera personne (en particulier, quand il s'agit de construire une infrastructure et donc de procéder à des expropriations). Hydroconseil et Urbaconsulting ont pour déontologie d'évaluer au mieux l'impact des projets auxquels ils participent, afin d'identifier les populations vulnérables qui pourraient en souffrir et de proposer les mesures de compensations justes et indispensables.

3. Protection de l'environnement

Réduire l'empreinte écologique de notre activité de bureau d'études

Hydroconseil et Urbaconsulting s'efforcent de réduire l'empreinte écologique de leur activité : réduction de la consommation d'énergie et autres intrants au bureau, limitation de la production de déchets, tri sélectif, compostage des déchets organiques.

Les transports aériens, très consommateurs d'énergies fossiles, ne sont utilisés que quand c'est indispensable. Le train ou la téléconférence sont privilégiés quand c'est possible.

Privilégier une gestion durable des ressources naturelles

Hydroconseil et Urbaconsulting conseillent des maîtres d'ouvrages pour la réalisation d'infrastructures qui ont souvent un lourd impact sur le milieu naturel (prélèvement d'eau, rejets d'eaux usées, imperméabilisation du sol...). Pour tous ces aménagements, les deux entreprises privilégient les solutions techniques qui, pour un coût acceptable, minimisent l'impact sur le milieu.

En cas de prélèvements importants sur les ressources en eau naturelles, les deux entreprises déterminent le plus précisément possible leur impact prévisible, afin de définir les mesures de contrôle ou de compensation indispensables.

4. Partenariat avec des professionnels du Sud

Promouvoir l'expertise du Sud

Hydroconseil et Urbaconsulting considèrent le développement de l'expertise dans les pays en voie de développement non comme une concurrence à éliminer, mais comme un objectif à atteindre. Pour cela, les deux entreprises privilégient les partenariats qui favorisent l'émergence de bureaux d'études performants dans ces pays :

- En passant des accords de groupement conjoint et solidaire avec des bureaux du Sud chaque fois que c'est possible et justifié, afin que la prestation soit menée en commun dans un esprit de solidarité et de pied d'égalité entre partenaires ;
- En partageant avec ces partenaires les avantages comme les risques des marchés gagnés (juste répartition des honoraires, de la charge de travail, de la prise de risque financier notamment en ce qui concerne les garanties et les cautions...).

Assurer de bonnes conditions de travail à nos partenaires et collaborateurs des pays du Sud

Hydroconseil et Urbaconsulting exercent dans des pays où les conditions de travail sont souvent dures et où les travailleurs ne sont pas efficacement protégés par la loi. Au-delà du respect de la réglementation (qui est peu efficace), les deux entreprises s'efforcent donc que les travailleurs de nos partenaires bénéficient de conditions de travail, de sécurité et de

rémunération satisfaisantes et qu'ils ne soient soumis à aucune discrimination lié à leur langue, leur sexe ou leur religion.